



DIRECTION GÉNÉRALE
DES IMPÔTS ET DES DOMAINES

NICAD

Le Numéro
d'identification
Cadastrale

C'est quoi le **NICAD**?

Unique référentiel foncier reconnu par les services de la Direction générale des Impôts et des Domaines, le NICAD permet de désigner et d'identifier toute parcelle de terrain située au Sénégal quelle que soit sa nature juridique (terrains immatriculés ou non immatriculés).

Comment et où obtenir un **NICAD** ?

Le NICAD est délivré par le Bureau du Cadastre du lieu de situation de la parcelle. Il est généralement créé sur demande d'un géometre expert, d'un notaire ou du Chef de Bureau des Domaines.

Pièces à fournir :

- Demande adressée au chef du bureau du cadastre ;
- Copie acte administratif ou titre de propriété ;
- 4 copies extrait de plan ;
- Copie CNI.

**Le NICAD, gage d'une gestion rationnelle
et transparente du foncier !**

Comment est
constitué le **NICAD?**

Le NICAD comporte seize (16) caractères, regroupé en deux parties :

- la **1^{ère} partie** renseigne sur la localisation administrative de la parcelle (Région, Département, Arrondissement, Commune). Elle est issue du système de codification des localités en vigueur ;
- la **2^{ème} partie** renseigne sur le numéro de la section cadastrale et sur le numéro de la parcelle.

R D AAA C SSS PPPPP

Région Arrondissement Numéro de
Département Commune la Section Numéro de
la Parcelle

**Le NICAD, gage d'une gestion rationnelle
et transparente du foncier !**

**Sur quels actes
trouve-t-on le
NICAD?**

**Le NICAD doit nécessairement
figurer sur :**

- ◆ arrêtés d'autorisation d'occuper ;
- ◆ droits de superficie ;
- ◆ contrats de bail ;
- ◆ plans cadastrales.

L'obtention du NICAD est
préalable à tout acte tendant à
créer un droit immobilier.

